## AVISD'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

## PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

→ OBJET : DEMANDES D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) ET PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)

concernant le projet de création d'une plateforme logistique de stockage de produits de la grande distribution et de matières combustibles (bois, papier, carton, plastique) sur le territoire de la commune de Bonneval – les installations projetées relèvent de l'enregistrement pour la rubrique n° 1510-2 de la nomenclature des ICPE et de la déclaration, pour la rubrique n° 2.1.5.0, au titre des Installations, Ouvrages, Travaux et activités (IOTA)

- → EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION: rue Gustave Eiffel ZA de la Louveterie Bonneval
- → **DEMANDEUR**: SAS TERRA NOBILIS 2, dont le siège social est situé 54-58 allée du Plateau 93250 VILLEMOMBLE
- → LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES auprès de Monsieur Jean-Paul FRERET, Directeur développement immobilier groupe SAS TERRA NOBILIS 2 ip.freret@terranobilis.fr
- → DURÉE DE L'ENQUÊTE : de 31 jours, du lundi 15 mai à 14h00 au mercredi 14 juin 2023 à 17h00.
- → L'ENQUETE AURA LIEU en mairie de Bonneval où le dossier comportant notamment les études d'impact et de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire sera disponible en version papier et où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public. Le dossier complet est également consultable depuis un poste informatique, à la Préfecture d'Eure-et-Loir, place de la République à Chartres, pendant les horaires d'ouverture au public et sur son site internet : https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours

Le conseil municipal de la commune de Bonneval est appelé à donner son avis. Conformément à l'article L.122-1 du code de l'environnement, cet avis sera inséré sur le site internet de la préfecture susvisé dès sa transmission en préfecture et envoyé au commissaire enquêteur.

→ COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : Madame Yvette CHAILLOU, cadre de la sécurité sociale en retraite, désignée commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public en mairie de Bonneval — 19 rue St Roch - aux jours et heures suivants :

DATES	HEURES
lundi 15 mai 2023	14h00 à 17h00
samedi 3 juin 2023	9h00 à 12h00
mercredi 14 juin 2023	14h00 à 17h00

## → PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

- sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie de Bonneval, accessible aux heures d'ouverture au public,
- auprès de la commissaire enquêteur, lors de ses permanences,
- par voie postale, par courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de Bonneval, 19 rue St Roch, 28800 Bonneval
- à l'adresse électronique suivante : <u>pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr</u>. Celles-ci seront anonymisées et insérées, sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-Loir
- → LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SUR CHACUN DES 2 OBJETS DE L'ENQUETE seront consultables pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairie de Bonneval, seule commune dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet, à la Préfecture d'Eure-et-Loir DC Bureau des procédures environnementales et sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir : https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees
- → A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, Madame le Préfet d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation sollicitée assortie de prescriptions ou prononcera un refus par arrêté motivé. Monsieur le Maire de Bonneval se prononcera sur le permis de construire.